

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
06 MARS 2008 à 20h30
DUNIÈRE

Présents : AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BEYRON Jean-Louis, BLANC Dominique, DEJOUR Paul, DEJOURS Françoise, DELARBRE Alain, DUCLAUT Jean-Claude, FOCHI Alain, GILLES Andrée GUILLERMOND Etienne, JOURDAN Alain, LEMAITRE François, LOUIS Annie, NUGUES Monique, PICHERAL Didier, ROUCAUTE Roland, SERRE Laetitia, VALETTE Annie, VALETTE Gilbert, VIDIL Jean-Louis. DESMEURES Marion, FOURURE Stéphanie, LEVENT Olivier, MARCESSE Sophie, RIOU Delphine.

Excusés : CHAZALON François, RIOUFOL Magali, RÉNÉ Luc, ROSE Christian, SALLIER Alain, VIALLE Marie-France, VIGNÉ Pierre

Concernant le vote des comptes administratifs et du budget 2008, il a été distribué des documents lors du dernier Conseil Communautaire permettant d'étayer le compte-rendu et auxquels il faut se référer.

1. Budget SPANC

a. Validation du Compte administratif

Roland ROUCAUTE présente le compte administratif du budget annexe SPANC. Il présente un déficit de fonctionnement de 11.286,75 euros et un déficit d'investissement de 495,53 euros. Ce budget a été alimenté par une subvention exceptionnelle du budget principal en cours d'année de 10.484,89 euros (comme décidé lors du vote des budgets 2007) mais il reste déficitaire. Ceci s'explique par les opérations « réhabilitations des hameaux » (comme à Conjols ou Vaneilles par exemple) qui ont nécessité beaucoup de temps de médiation et de visites ; ce qui a empêché de se consacrer aux diagnostics de l'existant prévus (rappel : redevance de 60 € / contrôle de diagnostic de l'existant perçue par le SPANC).

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité le compte administratif du budget SPANC

b. Budget 2008

Roland ROUCAUTE présente le budget 2008 élaboré en Commission Finances. Les dépenses de fonctionnement à caractère général ont fortement baissé car il n'y a pas de sous-traitance prévue cette année, ce qui n'a pas été le cas l'année dernière avec IGA et SICAAP. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il n'y a plus d'aide de la région au titre du « Contrat Environnement » mais une nouvelle aide de l'agence de l'eau rentre en compte au titre du programme de réhabilitation. Cette aide a été budgétisée à 25000€ correspondant à 100 projets (250€ par projet).

Didier PICHERAL explique que si le budget SPANC est équilibré en 2008, c'est grâce à une subvention du budget général de 11 286,75€.

Jean-Louis BEYRON demande s'il y a une possibilité pour que le budget SPANC arrive à être équilibré. Roland ROUCAUTE explique que c'est tout à fait possible, il suffit d'augmenter le nombre de contrôles (existants et neufs). Mais pour l'instant, il n'est pas possible pour Marion DESMEURES de mener de front des opérations de réhabilitations des hameaux et d'augmenter le nombre de contrôle. Il faut fixer des priorités.

Didier PICHERAL demande si Marion DESMEURES rencontre des difficultés pour que les contrôles soient payés. Elle explique qu'à part quelques cas isolés, il n'y a pas de souci dans l'ensemble.

→ Après débat, le Conseil valide le budget SPANC 2008 à l'unanimité

2. Budget Bâtiments Industriels

a. Validation du Compte administratif

Roland ROUCAUTE présente le compte administratif du budget Bâtiments Industriels modifiés suite aux remarques du précédent Conseil. Le budget annexe « bâtiments industriels » a regroupé cette année les travaux d'investissement du Moulinon et le fonctionnement des sites du Moulinon et d'Inofils. Il présente un excédent de fonctionnement de 23.037,45 euros et un déficit d'investissement de 57.191,39 euros, Gilbert VALETTE demande pourquoi l'excédent de fonctionnement n'a-t-il pas servi à combler le déficit d'investissement. Roland ROUCAUTE explique que c'est le reste à réaliser « recette » (67.858 euros : subvention non perçue en 2007 pour le Moulinon) qui comblera le déficit.

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Bâtiments Industriels »

b. Budget 2008

Roland ROUCAUTE présente les propositions de la Commission finances concernant le budget annexe « Bâtiments Industriels » 2008. Il explique que pour l'opération Moulinon 2, de nouveaux devis sont arrivés augmentant le prix de l'opération, et donc les chiffres présentés. Il propose d'attendre les résultats de l'Appel d'Offre pour avoir les chiffres définitifs et modifier le budget par décision modificative de crédit.

Didier PICHERAL souligne que la gestion des bâtiments industriels est une activité qui ne pèse pas sur la Communauté de Communes et qu'elle dégage même une marge de financement. Gilbert VALETTE rappelle que pour l'opération Moulinon 2, une partie des communs n'est pas prise en compte dans les loyers ce qui fait que l'opération n'est pas totalement équilibrée. Il est nécessaire de procéder comme cela car si on loue d'autres parties du Moulinon, les futurs locataires paieront les loyers prenant en compte le coût de travaux des communs.

→ Après débat, le Conseil valide le budget 2008 du budget annexe « Bâtiment Industriel »

3. Budget principal

a. Validation du compte administratif

Roland ROUCAUTE présente le compte administratif du budget principal. Le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 474.720,73 euros et un déficit d'investissement de 53.587,51 euros auquel s'ajoute le déficit des restes à réaliser de 247.626,71 euros (reste à réaliser dépenses = 744.935,50€ et recettes = 497.308.79€) soit un déficit total de 301.214,22 euros. Il est proposé d'inscrire au compte 1068 (excédent de fonctionnement) la somme de 301.214,22 euros. Didier PICHERAL explique que le versement au compte 1068 est une somme importante car elle sert à financer le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

→ Après débat, le Conseil valide à l'unanimité le compte administratif du Budget Principal.

b. Budget 2008

Roland ROUCAUTE présente les propositions de la Commission Finances concernant le budget 2008. (Cf.graphiques en annexe)

Didier PICHERAL souligne qu'il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement de 150 000 € suite à la prise de compétence de la petite enfance et des nouvelles charges de personnel (8 nouveaux salariés).

Roland ROUCAUTE présente l'investissement par opération.

Le belvédère

Alain JOURDAN présente le plan de financement :

DEPENSES (HT)		RECETTES				
	Montant en €uros		Montant demandé	%	Montant accordé	%
Maçonnerie	28341,56	Région	15000,00	19,14	15000,00	19,14
Structure Bois	30624,00	Département	15000,00	19,14	15000,00	19,14
Bureau d'étude - Architecte	8020,00	Leader +	23511,93	30,00	8928,37	11,39
Actualisation des prix d'avril 2005 (+17%)	11387,55	Autofinancement	24861,18	31,72	39444,74	50,33
TOTAL	78373,11	TOTAL	78373,11	100,00	78373,11	100,00

Actuellement, le parc a accordé une aide à la Communauté de Communes de 8928,37€. Avec cette nouvelle subvention, la Communauté de Communes aura à sa charge 50% des dépenses. Il faut lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre.

Les travaux doivent être terminés le **30 juillet 2008** (date limite maximum, normalement : 30 juin 2008). Stéphanie FOURURE rappelle que si l'on ne touche pas la subvention Leader, la Communauté de Communes devra compléter. Elle rappelle également que pour toucher les subventions Leader, il faut avoir touché la totalité des autres subventions.

Alain JOURDAN explique qu'avec l'aménagement du CFD, la réalisation d'un belvédère permettrait à la Communauté de Communes d'affirmer sa compétence de développement touristique.

Didier PICHERAL souligne que le maître d'ouvrage étant très pressé, les entrepreneurs peuvent augmenter leurs tarifs. Alain JOURDAN rappelle que si la Communauté de Communes ne réalise pas le belvédère, elle perdra l'ensemble des subventions.

Paul DEJOUR rappelle qu'il s'agit de la fin du mandat et que le Conseil Communautaire s'engage pour les prochains élus.

→ Après débat, le Conseil décide de maintenir le projet initial, à savoir une plateforme en encorbellement, avec 4 abstentions (Yves BAZIN, Alain FOCHI, Didier PICHERAL et Etienne GUILLERMONT)

c. Vote des taux des 4 taxes, de la TPZ

Afin d'équilibrer le budget, la commission finances propose d'augmenter les taux des 4 taxes de 5%.

Concernant la TPZ il est proposé d'appliquer le taux maximum dérogatoire, correspondant à une augmentation de 2,14%. La question est de définir le montant à reverser aux Ollières. Roland ROUCAUTE explique que la commission finances a proposé de reverser le maximum possible, c'est-à-dire 1473€. Jean-Louis BEYRON souligne que cette décision avait déjà été prise lors de la création de la TPZ, il y a deux ans.

	2007			2008 (Chiffres provisoires)		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit
Habitation	3 781 000	2,08%	78 645	3861000	2,18%	84 324
Foncier	2 680 000	3,51%	94 068	2775000	3,69%	102 273
Foncier Non Bâti	81 500	15,13%	12 331	82 900	15,89%	13 170
Taxe professionnelle	2 708 000	2,26%	61 201	2791000	2,37%	66 230
TOTAL						265 997
TPZ	18 603	10,70%	1 991	107 900	10,93%	11 793

→ Après débat, le conseil vote à l'unanimité les taux des 4 taxes et de la TPZ à appliquer pour 2008.

d. Vote de la TEOM et de la redevance camping

Jean Louis VIDIL présente le taux à appliquer de la TEOM afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

La question est de savoir si le montant de la redevance camping doit être augmenté. Le Conseil estime que cette redevance doit rester à 35€.

Le taux de la TEOM nécessaire à l'équilibre est de 12,47%.

→ Après débat, le Conseil vote à l'unanimité le taux de TEOM et le montant de la redevance camping.

→ Le budget principal pour l'année 2008 est voté à l'unanimité par le Conseil.

4. Petite enfance et jeunesse

a. Présentation de l'état d'avancement de l'ouverture de la Crèche aux Ollières

Annie LOUIS présente le déroulement du recrutement de la responsable du site des Ollières. 2 nouveaux entretiens ont été réalisés. La personne retenue est Audrey DE GREGORIO FAYARD. Elle présente ensuite l'ensemble de l'équipe sur le site des Ollières :

Personne recrutée	Intitulé poste	CDD	Temps de travail
Audrey DE GREGORIO FAYARD	Responsable du site	1 an	26h + 9h complémentaires
Audrey PUECH	Auxiliaire de puériculture Animatrice accueillante	1 an	26h + 8h complémentaires
Jessica GARNIER	Animatrice accueillante	1 an	20h + 8h complémentaires
Sophie ASTIC	Animatrice accueillante	1 an	26h + 8h complémentaires

Annie LOUIS présente ensuite le déroulement de l'ouverture de la crèche aux Ollières. L'embauche du personnel se fera :

- Pour la directrice de site le 17 mars 2008
- Pour les animatrices accueillantes le 8 avril 2008

Une journée portes-ouvertes se tiendra le 12 avril 2008 dans la matinée afin de présenter aux parents et aux élus la nouvelle structure et l'équipe. L'ouverture de la crèche est prévue le 14 avril 2008.

Annie VALETTE demande le nombre d'inscription réalisée à ce jour. Annie LOUIS explique qu'il s'est déroulé deux commissions d'admission, avec 14 inscriptions pour la première et 7 pour la seconde. Le nombre d'inscriptions est donc encourageant.

b. Validation d'un contrat unique RAM/directrice de crèche pour Olivia RAYMOND

Annie LOUIS explique au Conseil que le contrat d'Olivia RAYMOND se termine le 17 avril 2008. Elle propose de le renouveler en faisant un contrat unique RAMI/directrice de crèche.

La répartition de son contrat se ferait comme suit :

- 23 heures pour la crèche
- 12 heures pour le RAMI

La durée du contrat sera d'un an. Il n'y a plus de possibilité pour que ce soit un contrat d'accompagnement vers l'emploi, la durée de ces aides étant de maximum deux ans.

→ Le Conseil décide à l'unanimité de créer un contrat unique pour Olivia RAYMOND en tant que responsable de site et animatrice du RAMI.

c. Mise en conformité des relations entre la CAF et la Communauté de Communes

Annie LOUIS présente les conventions à signer entre la CAF et la Communauté de Communes qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement par la CAF d'une prestation de service unique (PSU) par heure d'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence des enfants âgés de moins de 4 ans, d'une prestation de service ordinaire pour les enfants âgés de 4 à 6 ans et d'une prestation pour le centre de loisirs.

Ces conventions sont d'une durée de 3 ans.

→ Le Conseil donne pouvoir à l'unanimité à la présidente pour signer ces conventions.

5. Economie

a. Validation d'un accord de principe pour les travaux à engager pour Inofils

Gilbert VALETTE rappelle les grandes lignes de l'opération. Il s'agit d'importer du matériel de fabrication textile initialement installé à Vienne. En faisant venir ces nouvelles machines, l'entreprise pourrait développer une filière textile utilisant un nouveau procédé ; ce qui engendrerait la création de 6 à 7 emplois.

Afin que ce projet se réalise, une partie du bâtiment doit faire l'objet de travaux d'une hauteur estimée à 80000€. La Communauté de Communes détenant la compétence économie, il serait judicieux de la mettre en valeur en finançant ces travaux, qu'Inofils remboursera par l'intermédiaire du loyer réévalué.

Il serait opportun de donner un accord de principe afin de ne pas bloquer l'entreprise dans cette opération.

Stéphanie FOURURE présente les possibilités de bénéficier d'une aide du Conseil Général pour la création d'emploi. L'aide correspond à 7400€ par emploi créé à hauteur maximum de 24000€.

→ Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe pour ce projet.

b. Validation du nouveau plan de financement pour l'opération Moulinon2

Dépenses en Euros HT		Recettes en Euros HT		
Aménagement notaires	589 752	Etat - DDR	136 800	13,60%
Aménagement immobilier d'entreprises	264 720	Région - CDRA	332 189	33,00%
Aménagement cage d'escalier	152 160	Autofinancement	537 643	53,40%
TOTAL	1 006 632	TOTAL	1 006 632	100,00%

→ Le Conseil vote à l'unanimité le nouveau plan de financement de l'opération Moulinon 2.

6. Questions diverses

a. Compte rendu de la Commission tourisme

Alain JOURDAN présente les travaux effectués par la commission tourisme concernant l'interprétation. 3 sites ont été retenus :

- Pic Lafont avec une table d'orientation à 360°
- Serre de Lès avec un panneau au niveau de la départementale et un au niveau des pins
- Volcan des Chirouzes avec deux panneaux à l'entrée et à la sortie du pierrier.

Il présente également les nouveaux garde-corps avec un câble supplémentaire, prenant en compte les préconisations du bureau de contrôle.

b. Tarifs Action jeunes

Olivier LEVENT présente les nouveaux tarifs pour l'action jeune 2008 :

	2007	2008
rencontre à la journée avec activités, sans déjeuner	13 euros	13 euros
rencontre à la journée sans activité, sans déjeuner	8 euros	8 euros
Séjour 9-12 ans (4 jours)		19 à 20 euros par jour (application des tarifs CLSH 08)
Séjour 12-16 ans (7 à 9 jours)	Entre 22 et 28 euros par jour (23 euros en réalité)	25 à 30 euros par jour

Récapitulatif de l'action jeunes (menée par Thomas MERY)

- Elaboration de la démarche conduisant à la réalisation d'un séjour spécifique aux 9-12 ans en juillet dans le cadre du centre de loisirs et d'un séjour en août par les jeunes 12-16 ans en lien avec les animateurs de la commune de St Pierreville,
- Animation régulière, au collège de l'Eyrieux durant la pause du midi, de temps afin d'impliquer les collégiens dans une démarche de projet de séjour,
- Préparation, animation et encadrement des adolescents lors des temps de regroupement à la journée pour approfondir le projet de séjour,
- Interventions régulières (bimensuelles) auprès des adolescents sur le thème des arts du cirque sur St Sauveur de Montagut,
- Interventions auprès des adolescents sur le thème du graph en lien avec le collège.

c. Convention culture CG

Yves BAZIN présente le travail effectué par la commission culture concernant la convention culturelle entre la Communauté de Communes et le Conseil Général. Eyrieux aux Serres est la seule Communauté de Communes à exercer aussi pleinement cette compétence.

La convention permet d'établir un programme d'actions culturelles à mettre en place et de toucher des subventions du Conseil Général pour celles-ci.

Yves BAZIN présente les 4 actions de la convention avec leurs différents budgets alloués

- L'action de programmation culturelle intercommunale : Les 3 saisons d'Eyrieux aux Serres 2008. Le budget pour cette action a déjà été validé en décembre.
- Une action au niveau des bibliothèques ayant pour but d'étudier la possibilité de la prise de la compétence lecture par la Communauté de Communes.

Dépenses		Recettes	
Action collective	1000	Département	1000
Intervention petite enfance	200	Communauté de communes	1000
Autres interventions (formation...)	300		
Déplacements	300		
Communication	200		
TOTAL	2000 □	TOTAL	2000 □

- Une action auprès de l'antenne locale de musique

Dépenses		Recettes	
Organisation de master class, formations...	1000	Département	1000
Acquisition de matériels	800	Communauté de communes	1000
Communication	200		
TOTAL	2000 □	TOTAL	2000 □

- Une action appuyant la création artistique :

Dépenses		Recettes	
Résidence d'artistes	2100	Département	1250
Achat matériel	300	Communauté de communes	1250
Communication	100		
TOTAL	2500 □	TOTAL	2500 □

Olivier LEVENT souligne que cette convention, d'une durée de 3 ans donne la possibilité de revoir les actions chaque année.

Jean-Louis BEYRON demande des précisions par rapport à la compétence lecture publique intercommunale. Yves BAZIN explique qu'il s'agit de réfléchir à l'organisation d'un pôle central et de conserver chaque relais. Mais avant de mettre en place un tel projet, il est primordial de réaliser un travail en amont avec les bénévoles et les élus afin qu'elle soit le plus efficace possible. Cette compétence engendrerait le transfert du personnel à la Communauté de Communes.

→ Après débat, le Conseil vote à l'unanimité moins une abstention (Jean-Louis BEYRON) la signature de la convention culturelle.